

BVGer D-423/2011 vom 28. März 2011

Bundesverwaltungsgericht, 2011-03-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-423_2011

FR: TAF D-423/2011 du 28 mars 2011

IT: TAF D-423/2011 del 28 marzo 2011

Regeste

Asile (non-entrée en matière / absence de documents) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis et la décision du 4 janvier 2011 est annulée.

E. 2

La cause est renvoyée à l'ODM pour nouvelle décision, dans le sens des considérants.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 4

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. Le président du collège : La greffière : Pietro Angeli-Busi Laure Christ Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.